Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N° 23.073
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Projets Patrimoniaux
Affaire suivie par :C. MOUCO

Construction d'une salle des mariages via une extension du Château des Acacias – Réalisation d'études géotechniques

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de faire une étude géotechnique G2 PRO+G5 en raison de l'extension du Château des Acacias ;

Considérant qu'une consultation a été faite ;

Considérant qu'au vu des prix proposés, l'offre de la société SAGA est plus avantageuse en termes de coût ;

Considérant que la prestation commence à la signature du bon de commande de la société SAGA, 26 rue des Carriers Italiens – 91350 GRIGNY ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat avec la société SAGA, 26 rue des Carriers Italiens – 91350 GRIGNY qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour la réalisation d'une mission d'études géotechniques.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de la dépense, d'un montant global et forfaitaire de 9 600.00 € HT soit 11 520.00 € TTC sera imputée au budget de l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 05/04/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230405-23-073-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2023
Affichage : 06/04/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 05/04/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)